



# DEMANDE DE SUBVENTION 2015

DE FONCTIONNEMENT

EXCEPTIONNELLE

## DENOMINATION ET COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

---

Nom de votre association :

Adresse du siège social :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Site internet :

N° SIRET : .....

N° SIREN : .....

\*Fédération de .....  
(\*Associations sportives uniquement)

N° d'affiliation\* : .....

Lieu de pratique :

Salle mise à disposition par la Mairie

Salle louée

Autre

Montant sollicité : .....€.

Nom et prénom du président : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

### Bureau de l'association :

TITRE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
Vice-président			
Trésorier			
Secrétaire			
Correspondant			

Commissaire aux comptes : Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

### Subventions municipales obtenues les 5 dernières années :

- 2010 : ..... - 2011: ..... - 2012: ..... - 2013: ..... - 2014: .....

### Subventions de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois obtenues les 5 dernières années :

- 2010: ..... - 2011: ..... - 2012: ..... - 2013: ..... - 2014: .....



# PROJETS POUR L'ANNEE 2015

## ACTIVITES :

---

---

---

---

## STAGES ET FORMATIONS :

---

---

---

---

## MANIFESTATIONS :

- ANNUELLES :

- EXCEPTIONNELLES :

## ACHATS D'EQUIPEMENTS :

---

---

---

---

---

## VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS

---

---

---

---

---

---

---

---

## PIECES A FOURNIR

---

- Lettre de demande de subvention (indispensable)
- Récépissé de déclaration de l'association (si non fourni antérieurement)
- Statuts actuels de l'association (si non fournis antérieurement)
- Dernier bureau
- RIB (indispensable)
- Annexe 1 - Compte d'exploitation (joint au dossier)
- Annexe 2 (réservée aux associations sportives, jointe au dossier)

## DOSSIER À DEPOSER OU À RETOURNER AVANT LE 5 janvier 2015

- **Mairie de Villeneuve-sur-Lot :**

- Direction Vie Associative ou
  - Direction Sports
  - Direction des Affaires Culturelles
- Boulevard de la République, BP 317  
47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex

Du lundi au vendredi  
8h30-12h30 et 13h30-17h

- **Maison de la Vie Associative :**

54 rue Coquard, 47300 Villeneuve-sur-Lot

Lundi : 13h30-19h00  
Du mardi au vendredi : 10h-12h30 et 13h30-19h  
Samedi : 10h-12h30